



LA LÉGISLATION DU PAYS ET L'ARGUMENT EN FAVEUR DES DROITS FONCIERS DES FEMMES

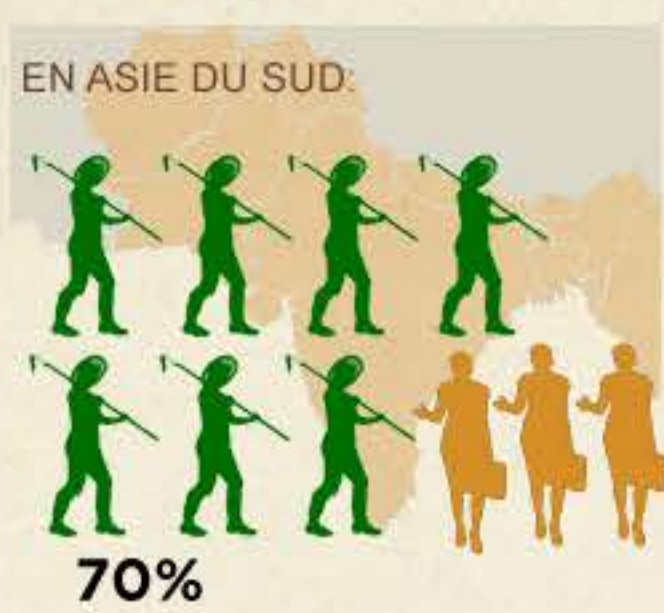
Dans plus de la moitié des pays, des lois ou des coutumes entravent la possession de, et l'accès à, la terre, des femmes, ainsi affaiblissant leur autonomisation.



- 15** pays qui ne reconnaissent pas aux femmes un droit d'accès égal à la propriété foncière.
- 34** pays qui ne reconnaissent pas aux filles des droits égaux d'héritage.
- 35** pays qui ne reconnaissent pas aux veuves des droits égaux d'héritage.
- 90** pays où des coutumes entravent l'accès des femmes à la terre.

Pourtant, globalement, plus de 400 millions des femmes cultivent la terre.

Le pourcentage des femmes embauchées qui travaillent dans l'agriculture:



Des femmes, leurs familles et le monde tirent profit quand les femmes héritent la propriété, au lieu de la pauvreté, et ont du contrôle légal sur la terre dont elles dépendent.



En Tanzanie, des femmes possédant des droits fonciers et d'héritage ont gagné un revenu jusqu'à 3.8 fois supérieur à celui des femmes sans droits.



Au Népal, les enfants dont les mères possèdent des terres étaient jusqu'à 33% moins susceptibles d'être en sous-poids.



Au Rwanda, des femmes possédant des droits fonciers étaient 19% plus susceptibles de pratiquer la conservation des sols.

Pour plus d'informations sur la marche vers l'égalité des droits d'accès à la terre et aux ressources naturelles, voir www.landesa.org.